

CORPS DE CADETS 2595 St-Jean

DESCRIPTION DE TÂCHE DU CADET COMMANDANT ADJOINT

1. Le sergent-major de compagnie (SMC) occupe le deuxième rang dans la hiérarchie des sous-officiers de l'unité. Il travaille sous la supervision du cadet commandant (SMR) qu'il seconde dans l'exercice de ses fonctions. Les tâches principales du SMC sont les suivantes :
2. Remplacer le SMR en son absence.
3. Veille à l'application des règles de conduite des cadets et des cadets gradés.
4. Inspecter la tenue des sous-officiers.
5. Il est responsable de s'assurer que les informations pertinentes sont communiquées aux sous-officiers et par le fait même aux cadets. Il s'acquitte de cette tâche en étant le responsable de la chaîne d'appel téléphonique hebdomadaire. Il appelle personnellement ses commandant-adjoints de peloton pour leur communiquer les messages de la semaine. Une fois le processus terminé, il contacte le SMR pour l'informer et lui transmettre les messages recueillis auprès des cmdt-a pon. Il doit également distribuer les listes nominales à jour à ses subalternes, afin d'assurer un fonctionnement optimal de la chaîne d'appel.
6. Aider le SMR à maintenir un haut niveau d'exercice militaire au sein de l'unité.
7. Collaborer à la rédaction des rapports de rendement des sous-officiers.
8. Maintien à jour le tableau des avertissements disciplinaires.
9. Il est responsable d'assister aux réunions des sous-officiers, et sur demande, aux réunions des officiers.
10. Il est responsable de servir de conseiller pour les sous-officiers seniors en matière d'organisation, de supervision des activités à l'unité.
11. Par son comportement, son attitude, son taux de présence et sa tenue, être en tout temps et toutes circonstances, un exemple irréprochable de motivation pour ses subordonnés.
12. Il est responsable de dispenser des périodes d'exercices militaires et en classe.
13. Il est responsable de la sécurité et de la propreté des installations et des cadets lors des périodes d'entraînement et autres activités du corps de cadets.
14. Il s'assure que le sous-officier de service se rapporte à l'officier de service à l'heure et à l'endroit entendu.

DESCRIPTION DE TÂCHE DU CADET COMMANDANT ADJOINT

15. Il est responsable de régler les problèmes disciplinaires, n'ayant pu être réglés à un niveau inférieur, en utilisant le code discipline de l'unité.

16. Il veille à l'application du programme « Relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ) » en rapportant du Conseiller en gestion des conflits à l'unité de cadet (CGCUC), de façon confidentielle, les événements qui sont potentiellement problématiques.

17. Il est responsable de ne pas faire l'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire, iPod, BlackBerry, etc.) lors de l'instruction et des parades.

18. Il est responsable de maintenir un bon moral au sein du Corps de cadet et d'y favoriser l'esprit d'équipe et l'épanouissement de tous ses individus.

19. Il est responsable d'accomplir toutes autres tâches assignées par l'officier d'instruction.

Date de mise en vigueur

1^{er} septembre 2012

Date de révision

17 septembre 2014

J'ai pris connaissance de ma description de tâches et j'ai eu l'occasion de formuler les questions nécessaires à la bonne compréhension de mes tâches et responsabilités.

Nom, Prénom et grade : _____

Signature : _____

Nom, Prénom et grade : _____

Signature superviseur : _____

Date : _____